



COMMUNE D'ECUBLENS

ANNEXE AUX COMPTES 2023

1) Les règles appliquées (MCH2)

Les comptes 2023 sont présentés conformément à la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) du 22.03.2018 (entrée en vigueur le 01.01.2021), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14.10.2019 (entrée en vigueur le 01.01.2021), au règlement des finances (RFin), ainsi qu'aux directives reçues du Service des Communes du Canton de Fribourg (SCom) et aux recommandations éditées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

Le nouveau règlement communal des finances (MCH2) du 15 juin 2021, entré en vigueur au 01.01.2022 est disponible sur le site internet de la Commune : www.ecublens-fr.ch.

Les finances sont gérées selon les principes définis à l'article 4 de la LFCo, soit ; légalité, équilibre financier, emploi économe des fonds, priorité, rentabilité, non-affectation des impôts, gestion axée sur les résultats.

2) Présentation des comptes annuels

La présentation des comptes fournit une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (article 39 LFCo). Les actifs et passifs du bilan sont évalués selon le principe de la « vraie valeur » conformément aux articles 43, 44 et 45 LFCo pour les éléments des patrimoines financier et administratif. Les comptes comprennent le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les annexes aux comptes annuels (article 13 LFCo). Le compte de résultats présente les charges et les revenus des activités courantes de la Commune ; le compte des investissements présente les dépenses et les recettes des réalisations à moyen et long terme de la Commune (articles 15 & 16 LFCo). Le nouveau plan comptable harmonisé (MCH2), prévu pour l'ensemble des Communes du Canton (article 13 LFCo), est appliqué depuis l'exercice 2022.

Les investissements sont attribués au patrimoine financier (PF) ou au patrimoine administratif (PA) selon leur utilisation. Le patrimoine administratif est évalué à sa valeur d'acquisition, puis les amortissements sont cumulés dans un compte d'actif en négatif, selon les taux appliqués.

Les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 20'000.00. En dessous de ce seuil, ils sont portés au compte de résultats.

Etant donné que 2023 est le deuxième exercice comptable sous le régime MCH2, le comparatif est parfois encore différent de 2022 étant donné les améliorations faites durant l'année.

Les documents officiels comprennent notamment :

- Le bilan du 01.01.2023 au 31.12.2023
- Les comptes de résultats 2023, comparés au budget 2023, comparés aux comptes 2022
- Les comptes d'investissements 2023, comparés au budget 2023, comparés aux investissements 2022
- Les comptes par natures de résultats 2023, comparés au budget 2023 et aux comptes 2022
- Les comptes par nature d'investissements 2023, comparés au budget 2023 et aux comptes 2022
- Le tableau des flux de trésorerie
- Les annexes (qui font partie intégrante des comptes) :
 - 1) Le présent document
 - 2) Les listes des taux d'amortissements appliqués
 - 3) L'état du capital propre
 - 4) Le tableau des provisions
 - 5) Le tableau des garanties et engagements hors bilan
 - 6) Le tableau des immobilisations
 - 7) Les indicateurs financiers

De plus, un système de contrôle interne (SCI) a été mis en place mais doit être amélioré. Etant donné la fusion prévue au 01.01.2025 avec les communes de Auboranges, Chapelle et Rue, il a été décidé de ne pas passer de temps sur ce SCI qui sera réélaboré à la fusion.

3) Réserves de réévaluation des patrimoines administratif et financier

Selon la nouvelle loi sur les finances communales (MCH2), une réévaluation du patrimoine administratif était nécessaire afin de porter au bilan au 01.01.2022 les valeurs brutes des investissements de ces 20 dernières années (2002 à 2021), ainsi que le calcul des amortissements cumulés pour la même période en appliquant rétroactivement les taux MCH2. Seule la réévaluation du patrimoine financier ayant été calculée au 01.01.2022, la réévaluation du patrimoine administratif a été calculée au 01.01.2023.

29500.00	Réévaluation du patrimoine administratif au 01.01.2023	CHF	579'063.64
29501.00	Réévaluation approvisionnement en eau potable au 01.01.2023	CHF	17'749.06
29502.00	Réévaluation traitement des eaux usées au 01.01.2023	CHF	65'470.71
29503.00	Réévaluation gestion des déchets au 01.01.2022	CHF	70'670.60
29600.00	Réévaluation du patrimoine financier au 01.01.2022	CHF	<u>1'050'000.00</u>
Total de réévaluation des patrimoines			<u>CHF 1'782'954.01</u>

La nouvelle directive no 12/2022 du Service des Communes propose différentes variantes pour dissoudre la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, constituée au 01.01.2023 lors du passage aux normes MCH2. Cette réserve au 01.01.2023 se montait à CHF 579'063.64. La Commission administrative a opté pour une dissolution linéaire de CHF 57'906.35 pendant 10 ans, soit de 2023 à 2032 compris, afin de couvrir principalement les amortissements sur les réévaluations, c'est-à-dire sur les biens déjà amortis auparavant, qui font l'objet à nouveau d'un amortissement annuel à comptabiliser, après retraitement MCH2.

De plus, la réserve de réévaluation du patrimoine financier devait être virée en 2022 en un bloc à la fortune, écriture qui est finalement passée en 2023. Aussi, la situation du capital propre (fortune) est la suivante (compte 29990.00) :

01.01.2023	Résultat cumulés des années précédentes	CHF	1'305'676.29
02.01.2023	Résultat 2022	CHF	384'669.91
02.01.2023	Virement Réserve de réévaluation du patrimoine financier	CHF	<u>1'050'000.00</u>
31.12.2023	Solde Fortune reportée	CHF	<u>2'740'346.20</u>

Enfin, les réserves de réévaluation des installations d'eau potable et d'eaux usées sont virées aux réserves existantes. Toutefois, la loi demande deux fonds spéciaux pour chaque chapitre au lieu d'un seul, à savoir un fonds pour le renouvellement des installations (maintien de la valeur), et un fonds pour l'équilibre du compte (charges et produits courants d'exploitation).

N'ayant pas pu définir à quel fonds les montants retraités devaient être attribués, nous avons appliqués la proposition du Service des Communes et octroyé 2/3 au fonds spécial pour le maintien de la valeur, et 1/3 au fonds spécial pour l'équilibre du compte. Cette répartition est calculée sur les valeurs au 31.12.2022, avant retraitements MCH2.

Voici la situation de ces réserves :

EAU POTABLE : Fonds spécial équilibre du compte (FSEC)

29001.00	Equilibre du compte au 01.01.2023	CHF	178'353.62
	./. Virement 2/3 part. au fonds spécial maintien de la valeur	CHF	-118'902.40
	+ Attribution 2023 pour l'équilibre du compte	CHF	<u>7'454.15</u>
29001.00	Solde Fonds spécial équilibre du compte (FSEC)	CHF	<u>66'905.37</u>

EAU POTABLE : Fonds spécial maintien de la valeur (FSMV)

29001.01	Fonds spécial maintien de la valeur au 01.01.2023	CHF	0.00
	+ Virement 2/3 part. au fonds spécial équilibre du compte	CHF	118'902.40
	+ Virement Réévaluation MCH2	CHF	<u>17'749.06</u>
29001.01	Solde Fonds spécial maintien de la valeur (FSMV)	CHF	<u>136'651.46</u>

EAUX USEES: Fonds spécial équilibre du compte (FSEC)

29002.00	Equilibre du compte au 01.01.2023	CHF	111'258.75
	./. Virement 2/3 part. au fonds spécial maintien de la valeur	CHF	-74'172.50
	+ Attribution 2023 pour l'équilibre du compte	CHF	<u>6'805.73</u>
29002.00	Solde Fonds spécial équilibre du compte (FSEC)	CHF	<u>43'891.98</u>

EAUX USEES : Fonds spécial maintien de la valeur (FSMV)

29002.01	Fonds spécial maintien de la valeur au 01.01.2023	CHF	0.00
	+ Virement 2/3 part. au fonds spécial équilibre du compte	CHF	74'172.50
	+ Virement Réévaluation MCH2	CHF	<u>65'470.71</u>
29002.01	Solde Fonds spécial maintien de la valeur (FSMV)	CHF	<u>139'643.21</u>

DECHETS : Fonds spécial équilibre du compte (FSEC)

29003.00	Equilibre du compte au 01.01.2023	CHF	-7'630.87
	+ Attribution 2023 pour l'équilibre du compte	CHF	<u>7'630.87</u>
29003.01	Solde Fonds spécial équilibre du compte (FSEC)	CHF	<u>0.00</u>

DECHETS : Fonds spécial maintien de la valeur (FSMV)

29003.01	Fonds spécial maintien de la valeur au 01.01.2023	CHF	0.00
	+ Virement Réévaluation MCH2	CHF	<u>70'670.60</u>
29003.01	Solde Fonds spécial maintien de la valeur (FSMV)	CHF	<u>70'670.60</u>

Tableau des catégories d'immobilisations et des durées d'utilisation (taux d'amortissement)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation.
Les durées d'utilisation ci-dessous, et les taux d'amortissement en résultant, sont applicables.

Comptes MCH2	Catégories d'immobilisations du PA	Types (PA)	Spécification détaillée (PA)	Durée d'utilisation en années	Amortissement linéaire en %	Remarques
1405 Forêts, pâturages	Forêts, pâturages	Forêts, pâturages	Pas de spécification	Aucune	Aucun	Pas d'amortissement
1406 Biens meubles	Meubles, machines, véhicules	Meubles, machines, véhicules	Meubles, machines, véhicules	10	10	
			Equipements d'exploitation, véhicules spéciaux	20	5	
			Appareils, matériel informatique	4	25	
1407 Installations en constructions PA	Installations en constructions PA	Installations en constructions PA	Pas de spécification	Aucune	Aucun	La mise en service du bien est déterminant pour l'amortissement (année suivante)
1409 Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	Divers	Amortissement selon la durée d'utilisation de l'objet	Aucun	Concerner les biens non attribuables aux comptes du bien 1401 à 1407
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
1420 Logiciels	Logiciels	Logiciels	Pas de spécification	4	25	
1421 Licences, droits d'utilisation, droits de marques	Licences, droits d'utilisation, droits de marques	Licences, droits d'utilisation, droits de marques	Pas de spécification	5	20	
1427 Immobilisations incorporelles en cours PA	Immobilisations incorporelles en cours PA	Immobilisations incorporelles en cours PA	Pas de spécification	Aucune	Aucun	La mise en service du bien est déterminant pour l'amortissement (année suivante)
1429 Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	Aménagement local et régional, autres plans et études	10	10	
Subventions d'investissement						Amortissement selon la durée d'utilisation de l'objet subventionné
Prêts participations, capital social						Non soumis à l'amortissement

5) Etat du capital propre

		Situation au 01.01.2023	Augmentation	Diminution	Situation au 31.12.2023
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	281 981.50	368 856.02	193 074.90	457 762.62
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	281 981.50	368 856.02	193 074.90	457 762.62
29001.00	Financement spécial Approv. En eau - équilibre du compte	178 353.62	7 454.15	118 902.40	66 905.37
29001.01	Financement spécial Approv. En eau - maintien de la valeur	-	136 651.46		136 651.46
29002.00	Financement spécial Traitement eaux usées - équilibre du cpte	111 258.75	6 805.73	74 172.50	43 891.98
29002.01	Financement spécial Traitement eaux usées - maintien de la valeur	-	139 643.21		139 643.21
29003.00	Financement spécial Déchetterie - équilibre du compte	-7 630.87	7 630.87		-
29003.01	Financement spécial Déchetterie - maintien de la valeur	-	70 670.60		70 670.60
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-	1 064 089.41	542 932.12	521 157.29
29500.00	Patrimoine administratif, autres	-	870 961.65	349 804.36	521 157.29
29501.00	Approvisionnement en eau potable	-	34 395.55	34 395.55	-
29502.00	Traitement des eaux usées	-	78 424.71	78 424.71	-
29503.00	Gestion des déchets	-	80 307.50	80 307.50	-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	1 050 000.00	-	1 050 000.00	-
29600.00	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	1 050 000.00	-	1 050 000.00	-
299	Excédent ou découvert de bilan	1 305 676.29	1 684 315.36		2 989 991.65
29900.00	Résultat annuel		249 645.45	-	249 645.45
29990.00	Fortune reportée	1 305 676.29	1 434 669.91	-	2 740 346.20
29	CAPITAL PROPRE - TOTAL	2 637 657.79	3 117 260.79	1 786 007.02	3 968 911.56

6) Tableau des garanties et engagements hors bilan

		<u>au 31.12.2023</u>		<u>au 31.12.2022</u>
Association de communes (participations communales)				
Nom de l'entité		Ecublens		Ecublens
COG Cycle d'orientation de la Glâne		965 458.55		881 061.80
RSG Réseau santé Glâne		618 232.45		512 472.30
Station d'épuration VOG		365 328.00		375 756.00
Association Pompiers Glâne-Sud (APGS)		236 594.15		107 861.65

7) Tableau des provisions

		<u>au 31.12.2023</u>		<u>au 31.12.2022</u>
20850.00	Provision Pertes s/débiteurs	-65 000.00		-60 000.00
20860.00	Provision Caisse prévoyance Etat	-		-41 699.87
20870.00	Réserves obligatoires PC	-		-99 000.00
	Total	-65000.00		-200 699.87

8) Réévaluation du patrimoine au 01.01.2023

Commune	Compte / Num. d'immobilisation	Designation	Année d'acquisition / de construction	Valeur d'acquisition / coût de construction	Taux d'amortissement	Durée d'utilisation / d'amortissement totale	Dernière année d'amortissement	Amortissement annuel	Durée d'utilisation au 31.12.2022	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Revalorisation / Dépréciation	Valeur résiduelle au 31.12.2022	Valeur au bilan avant réévaluation au 31.12.2022	Ecart à comptabiliser dans la réserve de réévaluation au 01.01.2023
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1 295 638.90				41 046.59		288 562.99	-	1 007 075.91	283 888.85	709 052.51
14010.00		Routes et voies de communication		426 437.15				11 764.37		96 816.56	-	329 620.59	98 629.50	230 991.09
		Divers	2009	61 930.80	2.5%	40	2049	1 548.27	13	20 127.51	-			
		Route de Villangeux	2008	115 372.00	2.5%	40	2048	2 884.30	14	40 380.20	-			
		Carrefour d'Eschiens	2011	31 700.00	2.5%	40	2051	792.50	11	8 717.50	-			
		Route d'Auboranges (1)	2012	50 000.00	2.5%	40	2052	1 250.00	10	12 500.00	-			
		Route d'Auboranges (2)	2019	24 688.25	2.5%	40	2059	616.71	3	1 850.12	-			
		Remplacement Lampadaires	2016	44 137.45	5%	20	2036	2 206.87	6	13 241.24	-			
		Route d'Eschiens	2022	55 861.00	2.5%	40	2062	1 396.53	0	-	-			
		Chemin d'en Sales	2022	42 767.65	2.5%	40	2062	1 069.19	0	-	-			
...		...												
1402		Aménagement des cours d'eau		-				-		-	-	-	-	-
1403		Autres ouvrages de génie civil		183 397.25				4 823.07		18 965.48	-	164 431.77	-	164 431.77
14030.00		Aménagement Déchetterie Rue/Proma	2018	80 307.50	3%	33.33	2052	2 409.23	4	9 636.90	-	70 670.60	-	70 670.60
14031.00		Adduction d'eau et hydrantes - rempl. Compteurs	2017	30 005.95	5%	20	5	1 500.30	5	7 501.49	-	22 504.46	-	22 504.46
14032.00		Conduite épuration	2020	73 083.80	1.25%	80	2100	919.55	2	1 827.10	-	71 256.71	-	71 256.71
...		...												
1404		Bâtiments		642 810.60				19 284.32		168 700.95	-	474 109.65	170 000.00	304 109.65
14040.00		Maison communale - Route d'Eschiens 21												
		Rénovation	2016	256 499.75	3%	33.33	2050	7 694.99	6	46 169.96	-	210 329.80	170 000.00	40 329.80
14040.01		Bâtiment protection civile	2007	243 786.15	3%	33.33	2041	7 313.58	15	109 703.77	-	134 082.38	-	134 082.38
14040.02		Jeu de quilles et voirie	2019	142 524.70	3%	33.33	2053	4 275.74	3	12 827.22	-	129 697.48	-	129 697.48
...		...												
1406		Biens meubles		28 859.35				5 174.84		4 060.00	-	24 779.35	15 259.35	9 520.00
14060.00		Balayuse	2019	13 600.00	10%	10	2029	1 360.00	3	4 080.00	-	9 520.00	-	9 520.00
14060.01		Matériel informatique	2022	15 259.35	25%	4	2026	3 814.84	0	-	-	15 259.35	15 259.35	-
...		...												
1407		Installations en construction		14 134.55				-		-	-	14 134.55	-	-
		Concept Sécurité	2022	14 134.55								14 134.55	-	-
...		...												

9) Amortissements au 31.12.2023

Inventaire des immobilisations - au 31.12.2023											
Commune	Compte / Num. d'immobilisation	Année d'acquisition / de construction	Valeur d'acquisition / coût de construction	Taux d'amortissement	Durée d'utilisation / d'amortissement totale	Dernière année d'amortissement	Amortissement annuel	Durée d'utilisation au 31.12.2023	Amortissements cumulés au 31.12.2023	Revalorisation / Dépréciation	Valeur résiduelle au 31.12.2023
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1 319 359.75				41 046.59		329 609.56	-	989 750.17
14010.00	Routes et voies de communication		439 277.70				11 764.37		108 580.93	-	330 696.77
	Divers	2009	61 930.80	2.5%	40	2049	1 548.27	14	21 675.78		
	Route de Villargaux	2008	115 372.00	2.5%	40	2048	2 884.30	15	43 264.50		
	Carrefour d'Eschiens	2011	31 700.00	2.5%	40	2051	792.50	12	9 510.00		
	Route d'Auboranges (1)	2012	50 000.00	2.5%	40	2052	1 250.00	11	13 750.00		
	Route d'Auboranges (2)	2019	24 668.25	2.5%	40	2059	616.71	4	2 466.83		
	Remplacement Lampadaires	2016	44 137.45	5%	20	2036	2 206.87	7	15 448.11		
	Chemin d'en Salés	2022	42 767.65	2.5%	40	2062	1 069.19	1	1 069.19		
	Route d'Eschiens	2022	55 861.00	2.5%	40	2062	1 396.53	1	1 396.53		
	Route d'Eschiens	2023	12 840.55	2.5%	40	2063	-	0	-		
...	...										
1402	Aménagement des cours d'eau		-				-		-		-
1403	Autres ouvrages de génie civil		183 397.25				4 823.07		23 788.55	-	159 608.70
14030.00	Aménagement Déchetterie Rue/Proma	2018	80 307.50	3%	33.33	2052	2 409.23	5	12 046.13		68 261.38
14031.00	Adduction d'eau et hydrantes - rempl. Compteurs	2017	30 005.95	5%	20	5	1 500.30	6	9 001.79		21 004.17
14032.00	Conduite épuration	2020	73 083.80	1.25%	80	2100	913.55	3	2 740.64		70 343.16
...	...										
1404	Bâtiments		642 810.60				19 284.32		187 985.26	-	454 825.34
14040.00	Maison communale - Route d'Eschiens 21										
	Rénovation	2016	256 499.75	3%	33.33	2050	7 694.99	7	53 864.95		202 634.80
14040.01	Bâtiment protection civile	2007	243 786.15	3%	33.33	2041	7 313.58	16	117 017.35		126 768.80
14040.02	Jeu de quilles et voirie	2019	142 524.70	3%	33.33	2053	4 275.74	4	17 102.96		125 421.74
...	...										
1405	Forêts		-				-		-		-
1406	Biens meubles		28 859.35				5 174.84		9 254.84	-	19 604.51
14060.00	Balayuse	2019	13 600.00	10%	10	2029	1 360.00	4	5 440.00		8 160.00
14060.01	Matériel informatique	2022	15 259.35	25%	4	2026	3 814.84	1	3 814.84		11 444.51
...	...										
1407	Installations en construction		25 014.85				-		-		25 014.85
	Concept Sécurité	2022	14 134.55								14 134.55
...	...	2023	10 880.30								10 880.30

Indicateurs financiers et limitation de l'endettement

10) Vue d'ensemble

INDICATEURS FINANCIERS MCH2		
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET		-62.79%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		1077%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		142%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		2%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE		3%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS		-1884.885229
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT		9%

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET		
Capitaux de tiers	20	429 552.24
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	2 185 613.15
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	18 661.91
Patrimoine financier	- 10	3 378 730.85
= Dette nette		-782 227.37
Revenus fiscaux	40	1 245 706.65
TAUX D'ENDETTEMENT NET		-62.79%
(Dette nette / Revenus fiscaux)		
Valeurs indicatives:		
< 100% bon		
100% – 150% suffisant		
> 150% mauvais		
L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.		

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			249 645.45
Amortissement du PA	+	33	45 506.70
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	21 890.75
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	99 000.00
Réévaluations emprunts PA	+	364	
Réévaluations participations PA	+	365	
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	810.88
Attributions au capital propre	+	389	
Prélèvements sur le capital propre	-	489	57 906.35
Réévaluations PA	-	4490	
= Autofinancement			159 325.67
Immobilisations corporelles		50	12 840.55
Investissements pour le compte de tiers	+	51	
Immobilisations incorporelles	+	52	10 880.30
Prêts	+	54	
Participations et capital social	+	55	
Propres subventions d'investissements	+	56	
Investissements extraordinaires	+	58	
= Investissements bruts			23 720.85
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	
Remboursements	+	61	
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	
Subventions d'investissements acquises	+	63	8 931.40
Remboursement de prêts	+	64	
Transfert de participations	+	65	
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	
= Recettes d'investissement			8 931.40
Investissements bruts			23 720.85
Recettes d'investissement	-		8 931.40
= Investissements nets			14 789.45
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			1077%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		
Charges d'intérêt		340 1 647.75
Revenus des intérêts	-	440 -30.10
= Charges d'intérêts net		1 677.85
Revenus fiscaux		40 1 245 706.65
Patentes et concessions	+	41
Taxes	+	42 184 040.80
Revenus divers	+	43 -
Revenus financiers	+	44 91 317.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45 99 000.00
Revenus de transfert	+	46 100 174.03
Revenus extraordinaires	+	48 -
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487 -
Prélèvement sur le capital propre	-	489 -
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895 57 906.35
= Revenus courants		1 778 145.68
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		0%
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)		
Valeurs indicatives:		
0% – 4% bon		
4% – 9% suffisant		
> 9% mauvais		
Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée		

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		
Engagements courants		200 67 890.33
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	2 185 613.15
Engagements financiers à court terme	+	201 -
Instruments financiers dérivés	-	2016 -
Engagements financiers à long terme	+	206 296 661.91
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068 18 661.91
= Dette brute		2 531 503.48
Revenus fiscaux		40 1 245 706.65
Patentes et concessions	+	41 -
Taxes	+	42 184 040.80
Revenus divers	+	43 -
Revenus financiers	+	44 91 317.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45 99 000.00
Revenus de transfert	+	46 100 174.03
Revenus extraordinaires	+	48 -
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487 -
Prélèvement sur le capital propre	-	489 -
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895 57 906.35
= Revenus courants		1 778 145.68
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		142%
(Dette brute / revenus courants)		
Valeurs indicatives:		
< 50% très bon		
50% – 100% bon		
100% – 150% moyen		
150% – 200% mauvais		
> 200% critique		
Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.		

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles		50	12 840.55
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	10 880.30
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			23 720.85

Charges de personnel		30	184 186.86
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	217 474.47
Réévaluations sur créances	-	3180	
Charges financières	+	34	11 887.41
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	
Charges de transfert	+	36	1 054 619.19
Réévaluations, emprunts PA	-	364	
Réévaluations, participations PA	-	365	
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	
Charges de personnel extraordinaires	+	380	
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+	386	
= Dépenses courantes			1 468 167.93

Dépenses courantes			1 468 167.93
Investissements bruts	+		23 720.85
Dépenses totales			1 491 888.78

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

(Investissements bruts / Dépenses totales)

2%

Valeurs indicatives:

< 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen

20% – 30% effort d'investissement élevé

> 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE		
Charges d'intérêts		340 1 647.75
Revenus des intérêts	-	440 -30.10
Amortissements du patrimoine administratif	+	33 45 506.70
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365
Amortissements subventions d'investissements	+	366
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466 810.88
= Service de la dette		46 373.67
Revenus fiscaux		40 1 245 706.65
Patentes et concessions	+	41 -
Taxes	+	42 184 040.80
Revenus divers	+	43 -
Revenus financiers	+	44 91 317.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45 99 000.00
Revenus de transfert	+	46 100 174.03
Revenus extraordinaires	+	48 -
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487 -
Prélèvement sur le capital propre	-	489 -
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895 57 906.35
= Revenus courants		1 778 145.68
PART DU SERVICE DE LA DETTE		3%
(Service de la dette / Revenus courants)		
Valeurs indicatives:		
< 5% charge faible		
5% – 15% charge acceptable		
> 15% charge forte		
Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.		

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers		20	429 552.24
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		2 185 613.15
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	18 661.91
Patrimoine financier	-	10	3 378 730.85
= Dette nette			-782 227.37

Population résidente permanente **415.00**

DETTE NETTE PAR HABITANT **-1884.885229**

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			249 645.45
Amortissement du PA	+	33	45 506.70
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	21 890.75
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	99 000.00
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	810.88
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	57 906.35
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			159 325.67
Revenus fiscaux		40	1 245 706.65
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	184 040.80
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	91 317.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	99 000.00
Revenus de transfert	+	46	100 174.03
Revenus extraordinaires	+	48	-
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	57 906.35
= Revenus courants			1 778 145.68
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			9%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.